

# **Les règles de circulation prolongées jusqu'au 14 janvier**

Les nouvelles règles de circulation et de stationnement dans les rues Joseph-Le Lardic, Louis-Le Bail, Raymond-Voisin, Joseph-Le Calvé et ruelle du Moulin, mises en place fin novembre 2017, sont prolongées à compter du 31 décembre, et ce, jusqu'au 14 janvier, à titre expérimental, et pourront être prolongées le cas échéant.

## **Quelques rappels**

Deux stops à l'intersection entre la rue Joseph-Le Lardic et le pont de la Pêcherie. Les véhicules venant de la Pêcherie seront prioritaires. Un céder le passage, ruelle du Moulin, à l'intersection avec la rue Joseph-Le Lardic. Les véhicules venant de la ruelle du Moulin devront céder la priorité. Deux stops à l'intersection entre les rues Louis-Le Bail et Raymond-Voisin, les véhicules venant de la rue Raymond-Voisin seront prioritaires.

Interdiction de stationner rue Louis-Le Bail, des deux côtés de la chaussée. Une circulation à sens unique rue Joseph-Le Calvé, au bénéfice des véhicules venant du carrefour entre les rues des Frères-Trébuil, Louis-Le Bail et Joseph-Hemonet. Les véhicules venant en face (depuis les rues du Château et Saint-Roch) ne pourront plus emprunter la rue Joseph-Le Calvé.

Interdiction des véhicules de plus de 3,5 t, rue Saint-Roch et rue Le Calvé. Interdiction de stationner rue Raymond-Voisin : côté pair de la rue Louis-Le Bail, jusqu'à la rue Naude, côté impair de la rue Louis-Le Bail, jusqu'au 5, rue Raymond-Voisin.